

**MAIRIE de BAX**  
**31310 BAX**

**Délibération n°2023.11 bis**

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 7
- Absents excusés 1
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 7

**EXTRAIT DUREGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juillet 2023**

**OBJET : Demande subvention Conseil Départemental**

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

**PRESENTS** : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

**Absent excusé** : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à Mme Marty)

M. BIAU Jean-Luc a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un local de rangement de 26m<sup>2</sup> attenant à la salle des fêtes, afin de stocker le matériel (tables, bancs, ...) appartenant à la commune et d'installer un défibrillateur à l'extérieur du bâtiment.

Il présente les devis réactualisés :

- BEC SECURITE INCENDIE	1 592,92€ HT
- SARL DUPUY FRERES CHARPENTE	15 292,00€ HT
- EURL MALVAUD FREDERIC	2 104,00€ HT
- EURL BAZY MACONNERIE	5 410,00€ HT

Soit un montant total de :

24 398,92€ HT

Monsieur le Maire propose faire appel à différentes subventions :

- 50% du montant total, soit 12 199,46€ au fonds concours de la CCV ;
- 30% du montant total, 7 319,68€ au Conseil Départementale.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'approuver les devis réactualisés ;
- De faire appel aux demandes de subventions proposées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes actions que nécessaires.

Fait à BAX  
Le 25/08/2023

Le Maire  
MANFRIN Jean-Marc

La présente délibération certifiée  
exécutoire a été publiée et transmise  
au Représentant de l'Etat le 29/08/2023

Convocation : 07/07/2023

